



LIGUE OUEST
994/05/IA
Agrément n°04 35S 123
du ministère de la Jeunesse et
des Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

**NOTE D'ORGANISATION DU CRITERIUM
DE COURSE HORS STADE SUR LE CIRCUIT DU BUGATTI**
Le jeudi 7 juin 2018 au Mans

ANNEXE 1 : Plan d'accès

1. GENERALITES

Un critérium FCD de course hors stade 2018 sera organisé le **jeudi 7 juin 2018** par la section ASAG de la compagnie de gendarmerie du Mans sur le site du circuit BUGATTI du Mans.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club organisateur :

Section ASAG de la compagnie de gendarmerie du Mans

b) Responsables :

Adjudant Julie PHILIPPOT - julie.philippot@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 06 24 43 63 99

Adjudant David CHOISNET - david.choisnet@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 06 27 47 83 11

c) Conseiller Technique course hors stade :

Joël VIOLLE - violle.joel@bbox.fr - 06 61 86 99 46

d) Règlement particulier :

Cette épreuve est inscrite au calendrier de la ligue Ouest de la FCD.

Deux courses : 5 km ouverte aux féminines et 10 km aux masculins toutes catégories.

e) Déroulement de la compétition :

08 h 45 : rassemblement de tous les concurrents dans l'enceinte du circuit

09 h 00 : remise des dossards (prévoir les épingles)

09 h 55 : Mise en place des concurrents sur la grille de départ

10 h 00 : départ des courses

12 h 30 : proclamation des résultats, remise des récompenses à la salle du parc des expositions

12 h 30 : repas au restaurant du Parc des expositions, situé face à l'entrée principale du circuit

f) Récompenses médailles :

Individuelles H et F

- Sur le 5 km : les 3 premières séniors et les 3 premières vétérans

- Sur le 10 km : les 3 premiers seniors et les 3 premiers vétérans

Equipes : coupes = 4

- **Sur 5 km**
- **1^{ère}** équipe femmes toutes catégories confondues (classement sur 3)
- **Sur 10 km**
- **1^{ère}** équipe hommes toutes catégories confondues (classement sur 4)

g) Jury technique :

Directeur de course : Adjudant Julie PHILIPPOT

Représentant de la ligue : Patrick BERTOZZI

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

A la charge des clubs participants.

b) Restauration :

Repas au restaurant du Parc des expositions, situé face à l'entrée principale du circuit.

Le coût de ce repas sera pris en compte par la ligue Ouest uniquement pour les licenciés FCD (facture à adresser à la ligue par l'organisateur pour remboursement).

c) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'accident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers, SAMU).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

a) Licences et documents :

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2017/2018 et/ou d'un certificat d'aptitude à la pratique de la course hors stade en compétition si le code « activité » de la licence FCD est autre que « course hors stade ».

La participation à une course hors stade est subordonnée à la présentation d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat médical (ou copie) de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an. Les photocopies des licences FCD, FFA et autres fédérations ainsi que les certificats médicaux pour les non licenciés seront joints aux bulletins d'engagement. Aucune inscription ne sera prise en compte sans l'un ou l'autre de ces documents.

b) Engagement :

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs licenciés FCD. Aucun paiement sur place.

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA. Inscription en ligne avant le **4 juin 2018** (délai de rigueur).

Attention : L'inscription se faisant par SYGEMA, les clubs ne devront pas faire parvenir les chèques de participation à la ligue.

[Une facture correspondant à l'ensemble des frais de participation sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.](#)

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

d) Assurance

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club).

e) Bilan activité et compte rendu :

A l'issue de la compétition, la fiche bilan activités sera adressée aux différents destinataires. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD (mail : bussard.patrick@wanadoo.fr).

f) Droits d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de cette épreuve et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques », d'où l'obligation de :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest
Coordonnateur des activités

Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest
- Président des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif Course Hors Stade de la Ligue

Annexe 1

